

**CONFERENCE DE PRESSE DE MADAME LE MINISTRE DE LA
COMMUNICATION SUR LE BILAN DE 2014 ET LES PERSPECTIVES
DE SON DEPARTEMENT MINISTERIEL**
(vendredi 13 février 2015 à la Maison de la Presse Plateau)

PROPOS LIMINAIRE

Introduction

Conformément aux dispositions du décret n°2012- 625 du 06 juillet 2012 portant attributions des Membres du Gouvernement, le Ministère de la Communication est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de communication sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, sa mission est :

- d'assurer le droit à l'information pour tous sur l'ensemble du territoire ;
- de promouvoir une information libre, rigoureuse et professionnelle ;
- d'offrir une meilleure visibilité à l'action gouvernementale aussi bien au plan national qu'international ;
- de contribuer au rayonnement de l'image de la Côte d'Ivoire.

Ainsi, en 2014, le Ministère a programmé et réalisé certaines actions contribuant au développement général du secteur de la communication. Ces actions concernent la Presse, la Communication audiovisuelle et la publicité.

S'agissant de la presse, il faut relever que son pluralisme, sa liberté, son indépendance et la sécurité de celles et ceux qui l'animent sont une réalité dans notre pays. Cela lui a valu de gagner 15 places en 2014, en passant du 101^{ème} rang au 86^{ème} rang, selon le classement de 2015 de Reporters Sans Frontière (RSF).

Pour l'année 2015, des actions fortes sont envisagées en vue d'impulser davantage le développement de la grande famille de la communication.

La présente conférence de presse a pour objet de faire le bilan des réalisations et d'envisager les perspectives.

I- LES REALISATIONS DE 2014

A- Réformes institutionnelles réalisées et en cours

Le décret n° 2014 -538 du 1^{er} octobre 2014 portant organisation du Ministère de la Communication introduit des innovations majeures, notamment la création de deux nouvelles directions dont l'une en charge de la planification et des statistiques et l'autre des ressources humaines.

Conformément à ce décret, il a été procédé à des nominations des responsables des directions et services.

A cela s'ajoutent les réformes suivantes :

- l'adoption de la loi relative à l'accès à l'Information d'Intérêt Public et ses deux décrets d'application dont l'un porte attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics, en abrégé CAIDP, et l'autre porte nomination des membres de cette Haute Autorité Administrative Indépendante ;
- le décret portant nomination des membres du Conseil de gestion de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP).

En sus de ces réformes institutionnelles, il faut faire état de l'adoption d'une stratégie de communication gouvernementale. Grande première en la matière, ce document adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 28 septembre 2013, définit le cadre stratégique de coordination des actions de communication ; sa mise en oeuvre est destinée à valoriser et à promouvoir l'action gouvernementale.

Par ailleurs, d'autres réformes institutionnelles sont en cours pour prendre en compte la transition vers le numérique et la presse en ligne. Il s'agit de la révision des lois jumelles de 2004 (loi portant régime juridique de la Presse et loi portant régime juridique de la Communication Audiovisuelle).

Au terme de l'adoption des ces deux projets de loi, toutes les recommandations des Etats Généraux de la Presse de 2012 tenus à Yamoussoukro auront ainsi été mises en oeuvre par le Ministère.

Concernant le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC), il est en voie d'être amendé.

Cette transformation va lui conférer une autre dimension avec l'érection de ces cinq filières en écoles.

Quant aux textes dont l'adoption est en cours, ils concernent le décret portant création de l'Ordre du Mérite de la Communication et le décret portant de la société de diffusion.

B- Réformes économiques

L'appui du Ministère de la Communication pour accroître la viabilité économique des entreprises publiques et privées du secteur des médias leur a permis de renforcer leur capacité financière, technique et opérationnelle.

Ainsi, sur présentation du Ministre de la Communication, l'AIP bénéficie maintenant d'un abonnement groupé de la Présidence de la République, de l'ensemble des Cabinets Ministériels, des Départements et Sous-préfectures. La communication en Conseil des Ministres relative à cet abonnement groupé a été adopté le 29 octobre 2014.

Cette souscription du Gouvernement qui a pris effet le 1^{er} janvier 2015, rapportera chaque année à l'AIP 199 800 000 FCFA ; cette ressource permettra à notre agence de financer ses programmes de développement et d'améliorer les conditions de vie et de travail de son personnel.

L'AIP a également bénéficié en 2014 dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015, d'un financement de 595 millions pour l'acquisition d'un réseau de communication et de gestion électronique.

Concernant la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), elle a mis en œuvre une politique d'assainissement de sa gestion administrative et financière ; sur fonds propres, elle a acquis 42 véhicules neufs, 100 ordinateurs, etc.

Je rappelle en outre que dès l'avènement à la tête de l'Etat en 2011 du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, la RTI a bénéficié d'une réhabilitation complète tant au niveau de ses infrastructures de production que de diffusion. Pour ce qui est des travaux de rénovation des infrastructures de production, ils ont consisté à réhabiliter onze (11) studios de télé ; cela a permis aujourd'hui d'améliorer sensiblement la couverture du territoire national par ce média de service public.

Quant aux infrastructures de diffusion, il s'agit de la réhabilitation de vingt-six (26) des trente centres émetteurs de la RTI. Cela a fait passer le taux de couverture du territoire national de 35% en 2011 à 96 % en 2014 pour la télévision, et de 45% à 98% pour la radio, sur la même période.

C'est pour moi le lieu de remercier le Chef de l'Etat dont la prévenance particulière ne nous à jamais fait défaut. En témoigne les 7 800 000 000 de FCFA qui ont été décaissés par le Gouvernement, pour financer l'ensemble des travaux de réhabilitation.

La Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire (SNPECI) a également reçu l'appui financier de l'Etat pour la réhabilitation de son imprimerie et l'adoption d'un schéma directeur informatique ; de 2011 à 2014, le financement cumulé de ces travaux s'élève à 897 millions dont 200 millions au titre de l'année 2014.

Enfin, le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP) dont la vocation est de contribuer au développement économique des entreprises de presse privée, a aussi bénéficié au cours des quatre dernières années de concours financiers de l'Etat à hauteur de 2.03 milliards de FCFA dont 650 millions de FCFA en 2014. Cette aide du FSDP a été apportée à ces entreprises sous forme de dons en équipements, de subventions et d'appuis à la formation.

De plus, une subvention à l'impression de six mois d'un montant de 800 millions 100 mille a été accordée en 2014 à vingt-cinq organes de presse privée.

Il faut aussi faire mention du fonds de garantie constitué par le FSDP dont le montant cumulé était de 1,925 milliards de FCFA, en fin d'exercice 2014. Je précise que ce fonds de garantie vise à soutenir les emprunts des entreprises privées de presse, en vue de financer leurs investissements.

Dans le domaine du renforcement des capacités des professionnels des acteurs du secteur des médias publics et privés, le Ministère de la Communication, a obtenu l'appui de divers partenaires qui ont organisé à leur intention des sessions de formations continues.

- **Réformes sociales et opération de démantèlement des panneaux publicitaires irréguliers**
 - **Réformes sociales**

Au cœur de la politique du Ministère de la Communication, se trouve l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs qui l'animent.

Ainsi, avec le concours du Ministère, des négociations entamées durant plusieurs années relatives à l'application intégrale de la Convention collective annexe des journalistes et des professionnels de la communication, ont fini par aboutir. Ainsi, depuis la fin du mois de janvier 2015, l'accord conclu à cet effet, est censé entré en vigueur.

Je profite de la présente conférence pour féliciter tous les acteurs concernés (CNP, entreprises de presse privée et syndicats du secteur des médias) dont la franche collaboration a permis d'en arriver là. Je me félicite par conséquent de l'aboutissement heureux de ce dialogue social.

Par ailleurs, je voudrais réaffirmer mon engagement à faire en sorte que toutes les entreprises de presse bénéficiaires des six mois de subvention d'impression appliquent intégralement les 1 900 points retenus comme le seuil minimal de traitement des journalistes et des professionnels de la communication. Cela permettra à ceux-ci d'être un temps soit peu soustraits de la précarité et des soucis d'ordre matériel. Ce faisant, leur rendement professionnel ne sera que meilleur, donc bénéfique aux entreprises de presse.

Les entreprises qui s'y déroberont ne bénéficieront plus ni de subvention ni d'aucune autre forme d'aide de l'Etat.

Au plan interne, soucieuse de l'importance de l'environnement dans lequel travaillent mes collaborateurs, j'ai fait créer une sous-direction en charge de l'action sociale au sein de la Direction des Ressources Humaines. Cela aux fins d'améliorer davantage leurs conditions de vie et de travail.

En outre, les étrennes de fin d'année ont été reconduites en 2014, pour la troisième année consécutive ; il en a été de même ainsi pour mon appui financier à l'organisation de l'arbre de Noël, par la Mutuelle des agents du Ministère.

Je note que vingt des meilleurs agents de mon département ministériel ont été primés à l'issue du concours interne d'excellence, dont six ont été honorés au plan national.

Enfin, d'autres collaborateurs ont vu leur mérite reconnu par la nation, en recevant des décorations de la part de la Grande chancellerie de l'Ordre National ou du Ministère en charge de la Fonction Publique ou du Ministère de l'Emploi.

- **Opération de démantèlement des panneaux publicitaires irréguliers**

Pour assainir le secteur de l'affichage publicitaire dans le District Autonome d'Abidjan, une opération de démantèlement panneaux publicitaires irréguliers a été initiée le 14 janvier 2013. Cette opération a permis à ce jour d'enlever environ mille cent quatre-vingt-seize (1 196) panneaux publicitaires anarchiques sur un total de 6000 panneaux anarchiques recensés dans le District d'Abidjan.

En cette année 2015, toutes les parties prenantes ont convenu de redimensionner l'opération de démantèlement et de déployer de vigoureux efforts d'assainissement en mettant un accent particulier sur la modernisation des panneaux publicitaires, en vue de faire d'Abidjan une ville émergente.

- **Des medias d'Etat plus performants et plus attractifs**

Au cours de l'année 2014, les trois medias d'Etat, notamment la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), le quotidien Fraternité Matin et l'agence Ivoirienne de Presse (AIP), ont été plus performants et plus attractifs en proposant des programmes, rubriques et produits riches et diversifiés. Cet effort méritoire est en voie de réconcilier définitivement ces medias d'Etat avec les Ivoiriens.

Ainsi, la RTI, en plus de sa mission d'information et d'éducation, a su aussi divertir nos populations.

L'information que la RTI apporte à ces populations se fait à travers des reportages institutionnels, des éditions télévisées journalières au nombre de quatre, la retransmission en directe de tous les grands rendez-vous auxquels participe notre pays et l'organisation de débats et magazines aux thèmes diversifiés dont le plus important est « RTI RECOIT ».

Chaîne généraliste, RTI 1 propose aujourd'hui aux populations une diversité de programmes qui portent sur la politique, l'économie, la société...

Mais les innovations introduites en 2014 ont été l'avènement de la RTI sur internet et du programme « C'MIDI » qui est une émission quotidienne de 45 minutes, diffusée du lundi au vendredi.

Des améliorations ont été apportées aux grandes soirées de divertissement, notamment « Showtime », « On s'éclate » et « Afrique étoile », tandis que les soirées de films fictions africaines (Nollywood et Babywood) ont été maintenues.

S'agissant de RTI 2, cette chaîne mini-généraliste offre à ses téléspectateurs des films de Fiction Américains des divertissements et des émissions sportives.

Au total, ce sont environ 4732 reportages qui ont été réalisés en 2014 par la RTI, pour alimenter les journaux télévisés, les magazines et débats, soit 374 par mois.

La RTI a été également présente pour couvrir l'évènement sportif le plus prisé au monde, à savoir la coupe du monde 2014 au Brésil.

Pour ce qui est des deux chaînes radio que sont Radio Côte d'Ivoire et Fréquence 2, elles ont fait l'objet d'un relooking et bénéficié d'un nouveau logo et d'une nouvelle grille de programmes où l'accent est mis sur l'information et le Sport.

Dans le cadre du développement de la RTI,, il a été créé un nouveau Département dénommé « RTI Distribution » dont la vocation est la valorisation des productions ivoiriennes au plan national comme international. En un mot, il s'agit de vendre les productions de la RTI et celles des producteurs privés ivoiriens.

A cet effet, la RTI a participé en 2014 à des marchés internationaux d'achat et de vente de programmes, notamment le MIPTV de Cannes en France et le DISCOP AFRICA à Johannesburg en Afrique où la Côte d'Ivoire était l'invité spécial. Des contrats de coproduction et de distribution ont été signés à ces occasions.

Suite à la réhabilitation des centres émetteurs, il a été procédé à l'extension de la zone de couverture de RTI2, jusque-là limitée aux populations d'Abidjan et ses banlieues. Aujourd'hui, les émissions de cette chaîne télé sont perçues à Bouaké, Bouaflé, Koun-Fao, M'bengué et Man.

Quant au groupe Fraternité Matin et à l'AIP, ils se sont bien illustrés également.

Le premier a mis sur le marché un magazine économique « EMERGENCE », et à la signature de partenariats avec de grands groupes internationaux de presse, tel que le « Monde ».

Le second, a adopté une charte de déontologie du journaliste de l'Agence Ivoirienne de Presse et rénové le siège d'Abidjan et certains bureaux régionaux.

- **Au titre de l'appui aux structures nationales**

Le Ministère de la Communication a concouru à la réussite d'importants événements, notamment :

- les visites d'Etat du Président de la République dans les régions ;
- les visites officielles, d'Etat et d'amitié effectuées par des personnalités étrangères de haut rang en Côte d'Ivoire ;
- les conférences, forums, congrès et colloques internationaux organisés en terre ivoirienne ;

Le Ministère de la Communication participe également à des comités de réflexion autour de grandes causes nationales : le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la lutte contre la fièvre hémorragique à virus Ebola et la lutte contre l'enlèvement des enfants.

En outre, il participe aussi de manière active à la mise en œuvre de programmes prioritaires nationaux, notamment le MCC et le Doing Business dont les objectifs visent à promouvoir un environnement propice au développement de la bonne gouvernance et de la démocratie.

Enfin, le Ministère de la Communication apporte son appui à des structures nationales qui organisent des activités à portée internationale. Cette intervention consiste à mobiliser la presse européenne. On peut citer entre autres la sélection du film ivoirien « RUN » pour participer au Festival de Cannes, l'organisation de journées de promotion des logements sociaux en France.

- **Au titre de la coopération nationale et internationale**

De par ses missions transversales, le Ministère de la Communication est sollicité au plan national, par divers partenaires.

Au plan international, plusieurs missions ont été conduites par le Ministère de la Communication à l'étranger en vue de :

- participer à des rencontres internationales (Sommet Franco-Africain sur la TNT, Sommet CEDEAO sur la TNT, DISCOP AFRICA 2014) ;
- renforcer les liens de coopération et d'amitié (Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Bénin) ;
- s'imprégner des bonnes pratiques en vigueur dans le secteur de la communication (Chine, Grande Bretagne, France...).

II- Les perspectives

Les actions qui pourraient être engagées en 2015 sont les suivantes :

1. La finalisation de la révision des lois portant régime juridique de la Presse et de la Communication audiovisuelle ;
2. L'organisation à Abidjan d'un colloque international sur la liberté de la presse et la création d'une association continentale de journalistes en charge du respect de cette liberté ;
3. L'organisation à Abidjan d'un marché international des industries audiovisuelles dénommé DISCOP AFRICA EXPRESS ;
4. L'organisation d'un festival international de films de fiction en liaison avec le Ministère de la Culture et de la Francophonie ;
5. La création de la société nationale de diffusion ;
6. Libéraliser l'espace télévisuel en autorisant la création de chaînes de télévisions privées ;
7. Le passage de la télévision analogique à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
8. La mise en œuvre par le CNP d'un projet pilote relatif à des pratiques vertueuses de la profession de journaliste. Ce projet vise à retenir dix (10) entreprises de presse, toutes lignes éditoriales confondues.
Il s'agira aussi de former les patrons de presse sur les moyens dont la mise en œuvre générera, en plus des ressources liées à la vente de journaux, des recettes publicitaires ;
9. La mise en place d'un centre régional de la RTI à San Pedro et Abengourou ;
10. Le Développement de la production locale d'émissions et de films, en partenariat avec des structures privées de l'audiovisuel ;
11. Le renforcement du parc Automobile de la RTI ;
12. L'amélioration du cadre de travail et du cadre de vie des agents de la RTI ;
13. La réhabilitation des installations électriques sur le site de cocody, devenues obsolètes ;
14. Accroître le nombre de représentations régionales des Médias audiovisuels publics pour faciliter l'accès des populations résidentes sur le territoire national, et couvrir les 48 pays où se trouve nos représentations diplomatiques afin de permettre à la diaspora ivoirienne d'avoir accès à toutes les émissions de la RTI ;
15. Le renforcement des capacités de l'ISTC afin de lui permettre de remplir ses missions de formation du personnel dans des domaines techniques spécifiques, suite à la construction de bâtiments, au rééquipement en matériels répondant aux normes du numérique ;
16. L'achèvement de l'amphithéâtre de l'ISTC ;
17. La création d'une brigade au sein du Conseil Supérieur de la Publicité (CSP), pour mieux lutter contre la prolifération des affichages publicitaires anarchiques ;

18. L'acquisition effective d'une Cartographie Numérique et d'un Système d'Information Géographique (SIG) de l'Affichage publicitaire pour une gestion optimale des emplacements et des dispositifs d'affichage en vue de faire d'Abidjan une ville émergente ;
19. La mise en stage d'immersion de journalistes à l'étranger ;
20. Faire adopter par le gouvernement un projet de loi portant régulation de la presse écrite et audiovisuelle en période électorale par le CNP et la HACA;
21. Faire ratifier par le gouvernement la convention de Florence et les accords de Nairobi, relative à l'exonération des taxes sur les intrants d'impression des journaux ;
22. Créer vingt (20) nouvelles radios rurales locales en plus des 8 déjà existantes ;
23. Renforcer les capacités des personnels du Ministère de la Communication.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, on peut affirmer que le bilan du Ministère de la Communication en 2014 est largement positif et les perspectives ambitieuses.

En effet, au cours de l'année précitée, le Ministère s'est employé à planifier et à développer des actions et activités depuis sa prise de fonction en novembre 2012, avec pour point de mire celles qui ont été déployées en 2014.

Ainsi, en dépit de quelques difficultés d'ordre financier auxquelles, le Ministère de la Communication n'a pas échappé, à l'instar des autres départements ministériels, les principales missions qui lui sont dévolues ont été accomplies.

Par ailleurs, l'ensemble des recommandations issues des Etats Généraux de la Presse ont été réalisées.

En ce qui concerne les perspectives de l'année 2015, elles portent en premier lieu sur l'achèvement de deux (2) grands projets impactants, notamment le passage effectif à la TNT et la libéralisation. Comme indiqué ci-dessus, de nouveaux chantiers seront également ouverts.

Au total, l'impact cumulé de la réalisation de tous ces projets ne pourra que concourir à l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.

